

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Appel à candidatures pour la direction de l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (Agence BIO)

NOR : AGRS2533504V

Les fonctions de directeur de l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (Agence BIO) seront prochainement vacantes.

Le poste s'exerce à Montreuil (Seine-Saint-Denis).

Description de la structure et missions principales de l'emploi

L'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (Agence BIO) est un groupement d'intérêt public.

Elle a pour objet le développement de la production biologique sur l'ensemble du territoire national y compris outre-mer et la promotion de la production biologique française, en France et à l'étranger, en cohérence avec les objectifs nationaux et européens. L'Agence BIO est la structure d'expression et de dialogue des membres du groupement. Elle est le lieu privilégié de l'analyse transversale inter-filières et interprofessionnelle. Elle s'attache à favoriser l'émergence et le développement de démarches de type interprofessionnel, l'organisation économique et la coopération active avec l'ensemble des interprofessions, en particulier leur sections « bio ». L'Agence BIO formule des avis aux ministres ou instances concernés, en particulier en matière d'orientation, de suivi et d'évaluation des actions menées dans le cadre de son objet.

L'Agence BIO est administrée par un conseil d'administration de 8 membres, dont l'Etat, représentés par 14 administrateurs. L'Agence Bio est sous « tutelle » principale du ministère en charge de l'agriculture, qui en nomme le commissaire du gouvernement.

En application de l'article 14 de la convention constitutive de l'Agence BIO, sur proposition du ministre en charge de l'agriculture, le conseil d'administration nomme un directeur/une directrice pour une durée de 5 ans, renouvelable une fois.

Le siège de l'Agence Bio est à Montreuil.

L'établissement compte environ 24 emplois.

Profil recherché

Une expérience professionnelle diversifiée est nécessaire pour l'exercice des fonctions de directeur ou directrice de l'Agence Bio.

Les candidats doivent disposer des compétences suivantes :

- aptitude à piloter un groupement d'intérêt public, en intégrant et déclinant les orientations données par sa gouvernance (ministères de « tutelle », administrateurs) ;
- aptitude à travailler en lien étroit avec les administrateurs en veillant notamment à la bonne articulation des ses missions avec celle du ou de la présidente qui représente l'Agence Bio et s'exprime en son nom ;
- capacité à développer une vision stratégique et à intégrer des enjeux complexes ;
- expérience managériale confirmée ;
- connaissances en matière de ressources humaines, de dialogue social, de budget et d'immobilier ;
- expérience et aptitude à l'exercice du pilotage budgétaire et administratif d'un opérateur aux ressources majoritairement publiques avec toute la rigueur requise ;
- fortes qualités relationnelles, permettant de bâtir des relations solides avec les partenaires ;
- aptitude à la négociation et à la communication.

Une connaissance des différentes filières agricoles et alimentaires, y compris des filières bio, constitue naturellement un avantage.

Procédure de recrutement

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation et d'un *curriculum vitae*, doivent être transmises dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française.

La sélection des candidats comporte une audition par une commission constituée à cet effet.

Les candidatures sont transmises par courriel à : recrutement.des.sg@agriculture.gouv.fr

Pour tout besoin d'informations complémentaires relatif à ce poste, les candidats peuvent contacter :

- sur les questions techniques : Sébastien Bouvatier (sebastien.bouvatier@agriculture.gouv.fr), sous-directeur « compétitivité » à la DGPE ;
- sur la procédure de recrutement : Stéphanie Frugère (stephanie.frugere@agriculture.gouv.fr), déléguée à l'encadrement supérieur au secrétariat général.

Pour les fonctionnaires qui ne sont pas rémunérés par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, les candidatures seront accompagnées :

- d'un état des services établi par le service des ressources humaines du corps d'origine permettant de déterminer les activités professionnelles le qualifiant pour l'exercice des fonctions de chef de service d'inspection générale ;
- du dernier arrêté de situation administrative dans le corps d'origine et dans l'emploi occupé ;
- des trois derniers bulletins de salaire.

Pour les agents n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, les candidatures seront accompagnées :

- d'une copie de la carte nationale d'identité ;
- de documents attestant de l'occupation effective des emplois mentionnés dans le *curriculum vitae* ;
- du dernier contrat de travail ;
- des trois derniers bulletins de salaire.

Renseignements complémentaires sur l'emploi à pourvoir

Dans le cadre du présent avis, des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Sébastien Bouvatier, sous-directeur « compétitivité » à la DGPE et de Stéphanie Frugère, déléguée à l'encadrement supérieur au secrétariat général.

Références

Convention constitutive de l'Agence Bio.